

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 14 JUIN 2022, AU 286 RUE DE LA FALAISE,
CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Linda Dubé, conseillère

Est absentes : Madame Mireille Pineault, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h 00. Tous les membres du conseil confirment
qu'ils ont été avisés selon les délais.

RES.2022-0183

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris
connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et
renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance,
tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2022;
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Adoption du règlement no 2022-388 relatif à la vente de terrains destinés à la construction domiciliaire;
 - 4.2. Politique relative aux plaintes, requêtes et demandes de citoyens;

- 4.3. Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord;
- 4.4. Adhésion au service PerLE du Portail du gouvernement du Québec;
- 4.5. Autorisation de signature de l'amendement no. 1 à l'entente de service aux sinistrés;

5. Gestion financière

- 5.1. Comptes à payer – Mai 2022

6. Aménagement du territoire et urbanisme

- 6.1. Autorisation de paiement de la facture M856-FA003606 de l'entreprise Construction Rock Dufour inc.;
- 6.2. Autorisation de paiement de la facture 698112253 de l'entreprise BLG (Borden Ladner Gervais);
- 6.3. PIIA - 134 Coupe de L'Islet;
- 6.4. PIIA - 155 rue Morin;
- 6.5. PIIA - 367 rue des Pionniers (Golf)
- 6.6. PIIA - 150 Rue du Parc
- 6.7. PIIA - 176 rue Bord de l'Eau
- 6.8. Lignage côte des Pionniers

7. Infrastructure et équipement

- 7.1. Achat d'un nouvel appareil portable / Affectation du surplus accumulé non affecté

8. Développement économique

- 8.1. Autorisation de signature du contrat « Si aujourd'hui pour demain »

9. Loisirs et communautaire

- 9.1. Nomination de membres au comité Environnemental, Solutions Nature et MADA;
- 9.2. Présentation proposition Compost;

10. Ressources humaines

- 10.1. Embauche d'animatrices pour le camp de jour;
- 10.2. Embauche d'employés contrat MTQ et quai
- 10.3. Démission de madame Nathalie Belluye

11. Correspondances

- 11.1. Demande d'appui au Théâtre les Béloufilles dans le cadre d'une demande d'aide financière à la MRC-Haute-Côte-Nord;
- 11.2. Demande des résidents de la rue Dupont-Gravé – ralentissement de la circulation.
- 11.3. Demande d'Air Transat pour l'Association des Petits Princes

12. Périodes de questions

13. Varia

- 13.1. Autorisation de paiement du montant d'aide financière pour le Festival de la Chanson de Tadoussac
- 13.2. Autorisation de paiement du montant d'aide financière pour l'Happening des arts de Tadoussac
- 13.3. Autorisation de paiement des factures 126618 et 126620 de Perron Telecom

- 13.4. Autorisation d'achat d'équipements pour le service incendie auprès de L'Arsenal et Boivin & Gauvin inc.

14. Fermeture de la séance

RES.2022-0184

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022.

RES.2022-0185

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2022.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RES.2022-0186

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2022-388 RELATIF A LA VENTE DE TERRAINS DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de terrains destinés à des projets de construction domiciliaire conformément à l'article 14.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité désire vendre ses terrains à titre onéreux conformément à l'article 6.1 du Code municipal en établissant un prix associé à une série de conditions liées à la vente pour favoriser, sous peine de pénalités contractuelles, l'implantation de nouvelles constructions à des fins résidentielles dans un délai ultime;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été remises aux personnes présentes à la séance du 10 mai 2022;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué que le conseil municipal établit les conditions de vente tel que présenté.

RES.2022-0187

4.2. POLITIQUE RELATIVE AUX PLAINTES, REQUÊTES ET DEMANDES DE CITOYENS

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte la politique relative aux plaintes, requêtes et demandes de citoyens.

RES.2022-0188

4.3. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (CRSBP) DE LA CÔTE-NORD

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme madame Joelle Pierre à titre de représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord pour un mandat de deux ans (2022-2023).

RES.2022-0189

4.4 ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE Services Québec a notamment pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics ;

ATTENDU QUE Services Québec a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation des services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État, les citoyens et les entreprises ;

ATTENDU QUE les Parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour celles-ci ;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéraux, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré au site Entreprises Québec ;

ATTENDU QUE Services Québec a adhéré au service PerLE ;

ATTENDU QUE Services Québec peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer au service PerLE;

ATTENDU QUE les Parties partagent une vision et une implication communes du service PerLE afin de soutenir les entreprises dans leur démarrage et leurs opérations et qu'elles travailleront dans un esprit de collaboration afin d'encourager le développement et la qualité du service.

EN CONSÉQUENCE,
**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte le rapport financier au 31 décembre 2021 tel que préparé par la firme Benoit Côté CPA.

RES.2022-0190

4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AMENDEMENT NO. 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Therrien et la directrice générale, madame Chantale Otis, à signer en tant que représentants de la municipalité de Tadoussac l'amendement no. 1 à l'entente de service aux sinistrés de la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

5. GESTION FINANCIÈRE

RES.2022-0191

5.1. COMPTES À PAYER – MAI 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 358 247.41 \$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 mai 2022 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par monsieur Guy Therrien, conseiller;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

RES.2022-0192

6.1. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE M856-FA003606 DE L'ENTREPRISE CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC.

IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture M856-FA003606 au montant de 76 055.17 \$ taxes incluses de l'entreprise Construction Rock Dufour inc. pour l'aménagement du stationnement écoresponsable.

RES.2022-0193

6.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 698112253 DE L'ENTREPRISE BLG (BORDEN LADNER GERVAIS)

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 698112253 au montant de 2 615.88 \$ taxes incluses de l'entreprise BLG (Borden Ladner Gervais) pour la servitude du sentier du parc de nos ancêtres.

RES.2022-0194

6.3. PIIA - 134 COUPE DE L'ISLET

ATTENDU QUE le propriétaire du 134, rue Coupe de l'Islet a déposé une demande de permis pour le remplacement du crépi extérieur par du bardeau vinyle de même couleur que celle existante ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur avec la recommandation d'explorer les alternatives de matériaux tel que le fibrociment pour ses propriétés retardant de feu, préservant le détail de couleur et matériaux du pignon et volets;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande qu'un revêtement avec des lignes horizontales soit acceptable, une considération pour garder le cachet architectural spécifique à ce quartier une fois le nouveau parement en place afin de garder une harmonie visuelle dans ce secteur;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 134, rue Coupe de L'Islet visant à remplacer le crépi extérieur par du bardeau vinyle de même couleur que la couleur existante ainsi que le remplacement d'une fenêtre de mêmes dimensions et la porte patio.

RES.2022-0195

6.4. PIIA – 155, RUE MORIN

ATTENDU QUE la propriétaire du 155, rue Morin a déposé une demande de permis pour le remplacement ou la réparation de la clôture arrière endommagée par des treillis avec ouverture semi-privée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par la demanderesse ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 155, rue Morin, visant à réparer la clôture arrière endommagée par des treillis avec ouvertures semi-privé conformément au P.I.I.A.

RES.2022-0196

6.5. PIIA – 367, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le propriétaire du 367, rue des Pionniers a déposé une demande de permis pour l'installation de trois réservoirs derrière le bâtiment principal pour entreposer de l'eau pour l'arrosage, la réparation de la toiture, revêtement du bâtiment principal avec les mêmes matériaux et couleurs ainsi que l'installation d'un pavillon afin d'abriter la salle mécanique de pompage du puits qui sera foré ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur avec les recommandations que les matériaux et les couleurs pour la remise de protection soient coordonnés avec le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande également qu'il faille, pour le réservoir, un couvert végétal et un camouflage hiver et été constant si celui-ci n'est pas incorporé au bâtiment accessoire, que l'impact visuel devra être atténué soit par des paravents ou autres protections visuelles pour diminuer l'impact est nécessaire avec une recommandation pour des écrans végétaux;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 367 rue des Pionniers, visant à installer de trois réservoirs derrière le bâtiment principal, la réparation de toiture, le revêtement du bâtiment principal avec les mêmes matériaux et couleurs et l'installation d'un pavillon afin d'abriter la salle mécanique de pompage du puits qui sera foré, conformément au P.I.I.A. et selon les recommandations du C.C.U.

RES.2022-0197

6.6. PIIA - 150, RUE DU PARC

ATTENDU QUE le propriétaire du 150, rue du Parc a déposé une demande de permis pour faire la fermeture de la galerie avant, refaire l'assise du balcon arrière sans creuse de pieux et le fermer ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur pour le devant de la maison avec

les recommandations de changer pour une porte française et que les matériaux avant demeurent uniformes pour le revêtement pour toute la maison ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande qu'une nouvelle demande soit formulée pour les changements sur la partie arrière afin de déterminer l'aspect technique de l'assise de l'arrière;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 150, rue du Parc, visant à faire la fermeture de la galerie du devant de la maison en respectant la recommandation du C.C.U. ainsi que celle visant à refaire l'assise du balcon arrière sans creuser de pieux et le fermer.

RES.2022-0198

6.7. PIIA - 176, RUE BORD DE L'EAU

ATTENDU QUE le propriétaire du 176, rue Bord de l'Eau a déposé une demande de permis afin de changer le bardeau sur la partie extérieure de la toiture, le passage de câblage souterrain dans un tuyau déjà existant avec excavation de moins d'un pied de profondeur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande qu'un seul élément soit utilisé pour la réfection de la toiture afin d'uniformiser l'esthétique et les matériaux et qu'une rencontre effectuée avec les nouveaux propriétaires pour préciser les objectifs stipulés dans les critères patrimoniaux ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne se prononce pas au sujet du câblage puisque ce celui-ci n'a pas d'incidence sur le visuel et l'intégration;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 176, rue Bord de l'Eau, visant à changer le bardeau sur la partie extérieure de la toiture en utilisant un seul matériel pour la réfection de la toiture tel que proposé par le comité consultatif d'urbanisme, ainsi que le passage de câble souterrain dans un tuyau déjà existant avec excavation de moins d'un pied de profondeur.

RES.2022-0199

6.8. LIGNAGE COTE DES PIONNIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'équipe des travaux publics à modifier le tracé des lignes de rue des Pionniers dans le secteur de la côte donnant accès à la rue Bord de l'eau afin de redresser les

lignes dans la section du bas de la côte et de réduire à une voie la fin de la piste cyclable, le tout afin d'assurer une meilleure cohésion et fluidité des différents utilisateurs.

7. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

RES.2022-0200

7.1. ACHAT D'UN NOUVEL APPAREIL PORTABLE POUR UN ÉLU MUNICIPAL/AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE l'appareil portable de l' élu municipal, madame Jane Chambers Evans, de la marque DELL fonctionnait sur le système d'exploitation Windows 7 et est désuet ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible de mettre à niveau ledit appareil ou d'en faire la réparation ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de budget prévu en 2022 pour l'achat d'un nouvel appareil

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la direction générale à procéder à l'achat d'un nouvel appareil afin de remplacer de l'appareil désuet le tout selon un budget maximum de 1 000\$.

QUE le montant soit prélevé dans le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021.

RES.2022-0201

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT « SI AUJOURD'HUI POUR DEMAIN »

**IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Chantale Otis à signer le contrat de « Si aujourd'hui pour demain » dans le cadre du projet d'exposition qui se déroulera en juillet 2023 à la Maison du tourisme ainsi qu'à la salle des loisirs.

9. LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE

RES.2022-0202

9.1. NOMINATION DE MEMBRES DES COMITÉS ENVIRONNEMENTAL, SOLUTIONS NATURE ET MADA

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal nomme les personnes suivantes au sein du comité environnemental :

- Jane Chambers Evans – membre élu
- Luc Dubois – membre personnel administratif;
- Justin Gauthier – membre personnel administratif;
- Simon Godin-Bilodeau – membre personnel administratif;
- Coralie Rousseau – membre citoyen
- Marie-Josée Normandin – membre citoyen
- Rosalie Champagne-Côté – membre citoyen
- Claris Deschênes – membre citoyen

QUE leur mandat soit valide pour une période de deux (2) ans.

QUE le Conseil municipal nomme les personnes suivantes au sein du comité Solutions Nature :

- Jane Chambers Evans – Conseillère municipale
- Coralie Rousseau – membre citoyen.

QUE leur mandat soit valide pour une période de deux (2) ans.

QUE le Conseil municipal nomme les personnes suivantes au sein du comité MADA de Tadoussac :

- Jane Chambers Evans – membre élu
- Micheline Simard – membre citoyen
- Madeleine Lamarche – membre citoyen
- Gilbert Perron – membre citoyen
- Rose Gauthier Choinière – membre citoyen
- Nicole Harvey – membre citoyen
- Audrey Boulianne – membre citoyen

QUE leur mandat soit valide pour une période de deux (2) ans.

RES.2022-0203

9.2. PRÉSENTATION PROPOSITION COMPOST

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le financement par la Municipalité et l'accompagnement par les travaux publics à la Ferme Hovington afin de réaliser la mise en place d'un bac de compost en bois.

10. RESSOURCES HUMAINES

RES.2022-0204

10.1. EMBAUCHE D'ANIMATRICES POUR LE CAMP DE JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche des animatrices suivantes pour le camp de jour 2022 :

- Léa Lévesque, chef animatrice
- Charlotte Caza, animatrice
- Anaïs Hovington Olsen, animatrice
- Sarakim Gauthier, animatrice

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de ces nouvelles employées.

RES.2022-0205

10.2 EMBAUCHE EMPLOYÉS CONTRAT MTQ ET QUAI

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine l'embauche de monsieur Steve Gravel comme agent d'information et à la circulation (MTQ) et monsieur Denis Mongeau au poste agent pour le quai.

RES.2022-0206

10.3 DÉMISSION DE MADAME NATHALIE BELLUYE

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal accepte la démission de madame Nathalie Belluye de son poste d'animatrice de musée et autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste ;

QU'une lettre de remerciement pour ses années de services soit transmise à madame Belluye.

11. CORRESPONDANCES

RES.2022-0207

**11.1. DEMANDE D'APPUI AU THÉÂTRE LES BELOUFILLES
DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
À LA MRC-HAUTE-CÔTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie le projet du Théâtre Les Béloufilles dans le cadre de leur demande d'aide financière auprès de la MRC Haute-Côte-Nord pour l'achat d'équipement.

RES.2022-0208

**11.2. DEMANDE DES RÉSIDENTS DE LA RUE DUPONT-
GRAVE – RALENTISSEMENT DE LA CIRCULATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'installation de deux ralentisseurs « dos d'âne » et de panneau de signalisation incitant les conducteurs de véhicules à réduire leur vitesse dans la rue Dupont-Gravé.

RES.2022-0209

11.3. DEMANDE D'AIR TRANSAT POUR L'ASSOCIATION DES PETITS PRINCES

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil refuse la demande d'Air Transat dans du projet de réalisation de rêve d'enfant de l'Association des Petits Princes et écrire à Air Transat pour les diriger vers les entreprises privées.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 00, monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 13.

13. VARIA

RES.2022-0210

13.1. AUTORISATION DE PAIEMENT DU MONTANT D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de l'aide financière de 25 000 \$ accordée au Festival de la Chanson de Tadoussac.

RES.2022-0211

13.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DU MONTANT D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE HAPPENING DES ARTS DE TADOUSSAC

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine le paiement de l'aide financière de 4000 \$ accordée à l'Happening des Arts de Tadoussac.

RES.2022-0212

13.3. AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 126618 ET 126620 DE PERRON TÉLÉCOM

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 126618 au montant de 22 253.32 \$ et de la facture 126620 au montant de 2 914.62 \$ taxes incluses de l'entreprise Perron Telecom pour l'installation de la téléphonie IP dans les bâtiments municipaux ainsi que les travaux de câblage.

RES.2022-0213

13.4. AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE AUPRÈS DE L'ARSENAL ET BOIVIN & GAUVIN INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat de bottes, chapeaux, de gants et cagoules pour le service incendie pour un montant de 4 317,31 \$ taxes incluses auprès de L'Arsenal et au montant de 1 611.95 \$ taxes incluses auprès de Boivin & Gauvin inc.

QUE les crédits requis soient prélevés au fond d'immobilisation, tel qu'autorisé au programme triennal d'immobilisation de 2022-2023-2024.

RES.2022-0214

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 H 16 heures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 12

Richard Therrien
Maire

Chantale Otis
Directrice générale et
Greffière-trésorière